

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2016 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Didier AUBRY, Mr Philippe GESLAIN, Mme Florence GERMAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mr Jean-François MERE, Mr Jean-Louis MECHIN.

Absentes excusées : Mme Véronique LEVERT, Mme Aurélie DAMIEN.

Secrétaire de séance : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.
Procuration de Mme Véronique LEVERT à Mme Ariane DEMAZIER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2015.

Démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour des raisons personnelles Madame Audrey BARRE a démissionné de son mandat de conseillère municipale. Conformément à l'article L 270 de code électoral Monsieur Jean-Louis MECHIN, suivant immédiat sur la liste n°2 ALLOGNY UN AVENIR POUR TOUS, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Louis MECHIN souhaite conserver les différents sièges occupés auparavant par Mme Audrey BARRE. Il intègre donc les commissions communales « Communication et Associations » et « Education ». Il est élu membre du CCAS.

FINANCES :

- Budget communal : Etat des finances au 31 décembre 2015

Fonctionnement :	Dépenses :	809 485.12	€uros
	Recettes :	767 123.00	€uros
	Déficit :	42 372.13	€uros
	Excédent antérieur :	498 7 36.87	€uros
	Total :	+456 364.75	€uros

Investissement :	Dépenses :	122 934.82	€uros
	Recettes :	99 129.20	€uros
	Déficit :	23 805 62	€uros
	Excédent antérieur :	10 829.21	€uros
	Total :	- 12 976.41	€uros

Reste à réaliser : Dépenses : 6 100.00 €uros (Eclairage public rte d'Henrichemont et Frais architecte)

- Budget assainissement : Etat des finances au 31 décembre 2015

Fonctionnement :	Dépenses :	35 882.67	€uros
	Recettes :	51 262.08	€uros
	Excédent	15 379.41	€uros
	Excédent antérieur :	45 225.93	€uros
	Total :	+ 60 605.34	€uros
Investissement :	Dépenses :	445 265.12	€uros
	Recettes :	405 575.83	€uros
	Déficit :	39 689.28	€uros
	Déficit antérieur :	37 675.84	€uros
	Total :	- 77 365.13	€uros

Reste à réaliser : Recettes : 181 389.00 €uros (TVA Station d'Épuration)

AFFAIRES GENERALES :

- Conseil Départemental : Transport scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil Départemental du Cher a décidé de mettre en place une participation familiale de 36.00 €uros par enfant pour la période du 4 janvier 2016 au 5 juillet 2016. En ce qui concerne les élèves fréquentant les écoles primaires, les SEGPA, et les élèves placés relevant du Conseil Départemental le « principe de gratuité » demeure mais la loi nécessite un mécanisme de remboursement via les communes.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette participation familiale pour les élèves de 1^{er} degré et de passer une convention avec le Conseil Départemental du Cher.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de prendre en charge la participation financière des élèves du 1^{er} degré et autorisent Monsieur le Maire à signer la dite convention.

- Conseil Départemental : Convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la convention de partenariat signée entre le Département du Cher et notre commune concernant l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement est arrivée à échéance. Il propose aux membres du conseil municipal de la renouveler. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Forêt domaniale d'Allogny

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de l'Office Nationale des Forêts qui informe qu'elle va démonter le mobilier du parcours sportif et que le document de gestion concernant l'aménagement forestier sera renouvelable en 2018.

- PACT du CHER : Nouvelle identité

Monsieur le Maire informe que le PACT du CHER a changé d'identité il devient donc SOLiHA Cher – Solidaires pour l'habitat.

- Chemin d'exploitation du renfermé

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de l'association « CHEMIN D'EXPLOITATION DU RENFERME » qui souhaite que ce chemin soit reconnu chemin d'exploitation. Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, suivra ce dossier.

- Agence «CHER – INGENIERIE DES TERRITOIRES » : Adhésion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils ont la possibilité d'adhérer à l'agence « CHER – INGENIERIE DES TERRITOIRES » afin de bénéficier d'une assistance technique et administrative dans plusieurs domaines. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal souhaitent que ce dossier soit revu lors d'un prochain conseil.

- CCTV : Nouvelles compétences

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par arrêté n°2015-1-1304 du 14 décembre 2015 les statuts de la Communauté de Communes en Terres ont été complétés comme suit :
Création et gestion de maisons de services au public.
Construction et aménagement d'une gendarmerie.

- CCTV : PLUI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal lui a été notifiée.

- CCTV : Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 19 novembre 2015. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

- INSEE : Populations légales au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la population totale de la commune d'ALLOGNY est de 1045 habitants au 1^{er} janvier 2016

- SDE 18 : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux communautés de communes (communauté de Communes FerCher – Pays Florentais et des Trois Provinces) souhaitent adhérer au syndicat et l'inscription d'une nouvelle compétence à la carte « aide aux collectivités »
Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la modification des statuts.

- SDE 18 : Rapport d'activités 2014

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2014 du SDE 18. Le conseil municipal en prend acte.

- SEDE Environnement : Synthèse annuelle du registre d'épandage

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil municipal la synthèse annuelle du registre d'épandage réalisée par SEDE Environnement.

- Indemnités de fonction des élus communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016 dans les communes de 1000 habitants et plus les indemnités de fonction du maire sont également fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Par contre le Maire peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Monsieur le Maire et ses adjoints souhaitent percevoir une indemnité moindre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal de fixer le montant des indemnités comme suit :

Maire : 36% de l'indice 1015

Adjoints : 13% de l'indice 1015

- Commerçant non sédentaire : Autorisation pour une étude de marché

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Mr LEMAN qui souhaite effectuer une étude de marché pour installer un « Food Truck ». Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal l'autorisent à effectuer cette étude de marché.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

Les parcelles B n°620, B n°627 situées 4 Enclos St Sulpice d'une superficie de 12a 67ca, vendues pour 109 000.00 €uros.

La parcelle B n°651 située 3 Le Clos Joli d'une superficie de 19a 66ca, vendue pour 72 000.00 €uros.

Les parcelles B n°396 et B n°707 situées 29 route de St Martin d'Auxigny d'une superficie de 14a 16ca, vendues pour 198 000.00 €uros.

- Remerciements colis de fin d'année

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements qu'il a reçu pour les colis de fin d'année.

GESTION DU PATRIMOINE

- Energétis : Collectivité Bâtiments

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que suite à l'étude énergétique menée par Energio sur l'ensemble des bâtiments communaux, il serait intéressant de réaliser des études complémentaires sur les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique (mairie, école du bas et école du haut), afin de définir les besoins en rénovation de chacun de ces bâtiments et d'adapter au mieux les travaux à programmer.

Un devis a été demandé à Energio, il est de 1650 € HT pour un seul bâtiment et de 1350 € HT par bâtiment si les trois bâtiments sont diagnostiqués en même temps, soit 4050 € HT au total.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le lancement de ces trois études ENERGETIS Collectivité Bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident le lancement de ces trois études.

- Choix de l'étude de faisabilité du chauffage écologique

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal qu'afin de choisir le meilleur mode de chauffage pour la future école ainsi que pour l'école du haut et éventuellement la mairie et l'école du bas par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur, nous avons souhaité mener une étude de faisabilité conjointe sur le chauffage bois et la géothermie. Or, l'ADEME ne souhaite pas financer les deux études simultanément et nous demande de choisir l'une des deux. Cette situation ne nous assure pas de faire le meilleur choix, avis partagé par le pays de Bourges et la Région. Le problème va être soulevé prochainement à la Région et pourrait modifier la position de l'ADEME. Il est donc préférable d'attendre le prochain conseil municipal pour prendre une décision.

- Point sur le projet de construction et de rénovation en cours

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que notre projet n'est pas suffisamment avancé pour définir le montant prévisionnel des travaux et donc fixer le budget pour la consultation d'architectes et les demandes de subventions. Nous attendrons donc les résultats des études énergétiques et le choix du chauffage avant de préciser le projet.

- Skate Park

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que le financement du skatepark peut bénéficier de 20% de subvention de la région ainsi que d'une subvention du département à définir. La réserve parlementaire peut également être sollicitée.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS :

- Informations sur la TNT HD et la 4G

- Passage à la TNT HD :

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que le 5 avril 2016, la TNT passe à la norme HD. Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront diffusées exclusivement en MPEG4 en qualité HD.

Seules les personnes recevant la télévision par antenne râteau sont concernées. Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes le matin du 5 avril, à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Cette modification a deux objectifs:

- améliorer la qualité d'image et de son.
- libérer la bande de fréquence des 700 Mhz qui sera réattribué

aux services de très haut débit mobile.

A terme, il faut espérer que la renumérotation des chaînes améliore la qualité de réception sur notre commune. En effet des problèmes de réception sont fréquents sur certains canaux, les derniers datent de janvier 2016.

- Réception TV par ADSL :

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que depuis mi-janvier 2016, il est désormais possible de recevoir la

télévision par ADSL via l'opérateur Orange sur la quasi-totalité de la commune (455 lignes sont éligibles).

Ceci offre une alternative à la mauvaise qualité de la réception hertzienne aux abonnés de chez Orange sans installation de parabole.

- Mise en service de la téléphonie 4G :

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal que la technologie 4G est en cours de déploiement sur Allogny par la société Bouygues Télécom sur le pylône situé au lieu-dit les Pauvreaux route de Méry-es-bois. Ce nouveau service permet un accès à Internet très haut débit via Smartphone ou tablette.

Cependant, la bande de fréquence utilisé ce situant dans les 800 Mhz, il existe un risque de brouillage avec la réception de la télévision par antenne râteau. Les personnes victime de ce brouillage doivent se faire connaître auprès de l'ANFR au 09 70 81 88 18. Une enquête gratuite sera faite. S'il est avéré que les perturbations proviennent de la 4G, des filtres seront installés.

Nous avons contactés les autres opérateurs afin de connaître leurs intentions de développement sur la commune, mais à ce jour nos questions sont restées sans réponses.

Afin de limiter les perturbations et les désagréments dues aux ondes radio-électriques, nous souhaitons que les opérateurs de téléphonie mobile se regroupent sur un seul point de la commune route de Méry-es-bois. Nous privilégions ce lieu car c'est le point le plus haut et le plus écarté des habitations. Cette mutualisation est d'ailleurs encouragée par la décision de l'ARCEP n° 14-D-10 du 25 septembre 2014. Un courrier sera fait en ce sens aux opérateurs avec copie à l'ARCEP.

En outre, afin de connaître l'exposition du public aux ondes radio-électriques, les membres du conseil municipal décident de faire faire une étude gratuite par l'ANFR sur le rayonnement autour des pylônes de téléphonie présent sur la commune.

- Mise en réseau du système informatique de la salle polyvalente :

Monsieur Philippe GESLAIN, conseiller municipal, informe les membres du conseil municipal qu'afin de gérer plus efficacement le système de chauffage de L'heure Bleue, il faudrait mettre l'ordinateur en réseau sur internet afin de pouvoir le piloter à distance.

Il propose d'étudier les différentes possibilités ainsi que leurs coûts.

- Informations diverses

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que

- les cours de Yoga du mercredi matin auront lieu de 09h30 à 11h00 pour libérer des places de parking pour la sortie des écoles de 11h30,
- les agents communaux ont réalisé des toilettes sèches qui seront utilisées lors des manifestations associatives place du Cimetière,
- le concours de belote prévu le 10/03 est annulé,
- le repas dansant de l'Amicale des Chasseurs a lieu le 12/03,
- l'Amicale des Parents d' Elèves organise le Carnaval le 12/03 et une bourse à la layette le 1er mai sur le stade à côté de l'école,
- la charpente et la toiture de la chapelle de Bléron seront rénovées,
- le Trail en Terres Vives aura lieu le samedi 28/05 à Menetou-Salon.

ENVIRONNEMENT :

- Informations et débat sur les projets en cours :

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal sur les points suivants :

A) Les ralentisseurs : depuis plus d'un mois trois systèmes ont été implantés sur la commune entre le haut de la route d'Henrichemont et le croisement avec la route de Méry es Bois. Suite à différentes observations très souvent pertinentes, ces ralentisseurs ont été déplacés pour être plus vivables.

Il apparaît que le ralentisseur du haut n'est pas d'une importance vitale dans sa forme et donc sa présence ne sera pas retenue.

Pour les deux autres il est attendu le retour des relevés de vitesse établis par les services du Conseil Départemental pour que le Conseil se prononce définitivement. Il semble que la nécessité d'un plateau sur le croisement route d'Henrichemont, chemin des Fougères et de la Noue Palisse soit évidente pour compléter efficacement le système. Le projet sera arrêté lors du prochain conseil.

B) A l'heure actuelle la proposition d'achat d'un véhicule pour la mairie concerne un Piaggio maxi porter, moteur essence. C'est un engin utilisé par de nombreuses municipalités. Mais si d'autres possibilités sont rencontrées, elles seront toutes étudiées (autre véhicule, occasion...)

C) Opération « Zéro pesticides » : pour l'instant, nous attendons toujours le retour de Saint Eloy de Gy. Si dans quelques temps rien n'est fait nous le ferons entièrement seuls.

D) problème du fossé entre la D944 et la rue du Parc : ce fossé est situé entre les propriétés de Mme Bruneau et M. Desabres. Ces deux propriétaires sont responsables de son entretien et actuellement, par l'abandon total d'entretien ce fossé est responsable de débordements importants qui causent une gêne conséquente aux autres riverains. Un devis a été demandé à l'entreprise Blanchet et, par lettre recommandée, il a été signifié aux deux propriétaires de payer, à concurrence de 50 % chacun, la remise en état de ce fossé.

En cas de refus, les travaux seront faits, car ils sont indispensables et une action en recouvrement sera menée à l'encontre de ces deux personnes peu soucieuses d'assumer leurs responsabilités.

E) Vidéo protection :

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec les référents de la Gendarmerie au sujet de la vidéo protection. De nouvelles modalités de financement sont en places et une étude est réalisée pour envisager au moindre coût la mise en place de ce système. Il est à noter une attitude très positive et participative de la nouvelle référente.

AFFAIRES EXTERIEURES

- Communauté de Communes des Terres d'Yèvre : PLUI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes des Terres d'Yèvre a pris une délibération relative à la prescription de l'élaboration et définition des modalités de concertation avec le public concernant son PLUI.

- Rapports de tous les délégués représentant la commune dans les diverses institutions.

Les membres du conseil municipal décident que chaque titulaire présentera son rapport lors du prochain conseil.

Pays de Bourges : Alain

SDE 18 : Alain

SIAEP : Alain et Thierry

Transport Scolaire : François et Didier

Vallée du Barangeon : Alain

Communes forestières : Alain

Vallée de l'Yèvre : Alain

Correspondant défense : Stéphane

Correspondant sécurité routière : Ariane et François

Correspondant cinéma : François

Correspondant CNAS : Dominique

CCTV : CLECT : Thierry

CCTV : Sirdab : Alain

CCTV : Enfance Jeunesse Sport : Didier

CCTV : TAP : Dominique

CCTV : Environnement : Thierry

CCTV : Développement éco : Jean-François

CCTV : Batiments : Ariane

CCTV : Culture : Didier

CCTV : Personnel : Alain

CCTV : Communication : François

CCTV : CIAS : Ariane

La séance est levée à 20 heures 55.